

Sujet : Re: Tr: RN157, photovoltaïque au sol à Saint-Pierre-la-Cour, lieu-dit La Lande du Maine

De : PANNETIER Bruno (Chef de district) - DIRO/District Laval/Bureau <Bruno.Pannetier@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 11/08/2021 à 10:22

Pour : FAGART Thomas - DDT 53/SAU/DIR <thomas.fagart@mayenne.gouv.fr>

Copie à : TREMBLAIS Frederic - DDT 53/SAU/DS <frederic.tremblais@mayenne.gouv.fr>, COQUELIN Philippe - DDT 53/SAU/DS <philippe.coquelin@mayenne.gouv.fr>, "LEROUX Denis (Chef de service) - DDT 53/SAU/DIR" <denis.leroux@mayenne.gouv.fr>, "CARMOUET Alain (Chef de service) - DIRO/SEM" <Alain.Carmouet@developpement-durable.gouv.fr>, "GAUTHIER Arnaud (Directeur-Adjoint) - DIRO/Direction" <arnaud.gauthier@developpement-durable.gouv.fr>, SIMON Hervé (Adjoint au Chef du District) - DIRO/District Rennes/Bureau <Herve.Simon@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Thomas,

Navré pour le délai un peu long de réponse! après discussions internes avec le directeur adjoint A Gauthier et le chef du SEM A Carmouet voici notre avis en complément de notre réponse du /02/2021:

- nous confirmons que le site du projet est visible depuis la RN157 à environ 1500ml de l'échangeur de la Gravelle. Le remblai dans sa partie sud ouest devant recevoir l'installation est à environ 1000ml de la RN157. à cet endroit nous considérons que l'impact éventuel pour les usagers survient dans leur vision périphérique et donc avec une sévérité moindre.
- dans le mémoire de réponse du porteur projet est évoqué un impact survenant dans la vision centrale de l'usager. L'endroit désigné se situe à environ 3500ml de l'échangeur (à proximité des aires de service de Mondevert). Il y a en bord de plateforme de la RN un couvert végétal significatif aussi l'éblouissement potentiel est peu probable notamment sur la période évoquée (mars à septembre).

A cet stade nous ne souhaitons pas une étude de sécurité routière plus poussée. Nous demandons toutefois, lorsque le projet sera viable et dans le cas où l'incidence pour l'usager était avérée , la possibilité d'émettre des réserves et de demander des mesures complémentaires de protection.

Bruno PANNETIER

Chef de District de Mayenne

bruno.pannetier@developpement-durable.gouv.fr

tél : 02 43 59 98 32 port : 06 63 39 09 55

www.diro.fr

20 Impasse d'Angers - CS 33010 - 53063 Laval Cedex

Le 10/08/2021 à 08:30, FAGART Thomas - DDT 53/SAU/DIR a écrit :

Bonjour Bruno,

J'espère que tu vas bien et que la DIRO aussi, même si j'imagine que la loi 4D va changer (voire change déjà) votre quotidien, particulièrement en Mayenne.

Je reviens vers toi concernant l'affaire citée en objet et les interrogations de ma directrice ci-dessous.

Avez vous pu vous pencher sur la question? Sans nul doute, le porteur de projet va revenir vers nous à la rentrée voire avant, il serait bon qu'on puisse lui apporter quelques réponses, ou, a minima, un calendrier de réponse.

Frédéric Tremblais et moi même sommes à ta disposition

Bien à toi,

Thomas FAGART

Adjoint au responsable du service aménagement et urbanisme

Direction départementale des territoires de la Mayenne

Tél : 0243678784

----- Message transféré -----

Sujet : RN157, photovoltaïque au sol à Saint-Pierre-la-Cour, lieu-dit La Lande du Maine

Date : Wed, 16 Jun 2021 17:08:40 +0200

De : VALADE Isabelle (Directrice) - DDT 53/Direction <isabelle.valade@mayenne.gouv.fr>

Organisation : DDT 53/Direction

Pour : LECHELON Frédéric (Directeur) - DIRO/Direction <Frederic.Lechelon@developpement-durable.gouv.fr>,

PANNETIER Bruno (Chef de district) - DIRO/District Laval/Bureau <Bruno.Pannetier@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : DEBRAY Michel (Directeur Adjoint) - DDT 53/Direction <michel.debray@mayenne.gouv.fr>, LEROUX Denis (Chef de service) - DDT 53/SAU/DIR <denis.leroux@mayenne.gouv.fr>, FAGART Thomas - DDT 53/SAU/DIR <thomas.fagart@mayenne.gouv.fr>

Bonjour Frédéric,

Je me permets de revenir vers toi car la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a rendu son avis

(ci-joint) le 26 mars 2021 dans lequel elle pointe (bas de la page 12) un risque d'éblouissement par le reflet du soleil sur les panneaux pour les usagers de la route. Elle demandait que ce risque devait être analysé notamment pour la RN 157 et que s'il était avéré, des mesures devaient être proposées afin d'éviter le phénomène de réverbération ou sa perception depuis la route.

Le porteur de projet (société Kernum) a rendu son mémoire en réponse (ci-joint) à l'avis de la MRAE le 12/05/2021. L'analyse sur le risque

d'éblouissement est évoqué en bas de la page 8 et en page 9. Elle identifie un point d'impact d'une longueur d'environ 200 m situé sur la RN 157 d'où le projet est visible. Le risque identifié survient entre début avril et mi-septembre, le matin au lever du soleil, sur une durée journalière inférieure à 1H15 et principalement dans la vision centrale (> 6°) des conducteurs arrivant depuis l'Ouest.

Suite à une demande de compléments par la DDT, le porteur de projet précise que les panneaux solaires représenteront une fraction théorique de l'éblouissement solaire, qui pourra durer 8 secondes à une vitesse de 90 km/h.

Suite à l'avis de la MRAE et à la réponse du porteur de projet, je sollicite à nouveau l'avis de la DIRO sur ce sujet compte tenu des nouveaux éléments apportés au dossier, avec peut-être une expertise sécurité routière.

Très cordialement

Isabelle Valade